

**Appel à manifestation d'intérêt 2019
de la Composante 1 du Projet
d'« Appui à l'élaboration des politiques foncières – CTFD III »**

- Guichet d'Etudes sur le Foncier -

Cadre et Termes de références

Sommaire

A – Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt	4
1. Le Projet d'« Appui à l'élaboration des politiques foncières – CTFD III »	4
2. Mise en place du « Guichet d'Études 2019/2020 ».....	4
B - Termes de référence.....	6
1. Thématiques retenues	6
2. Enjeux selon les zones géographiques concernées	6
3. Résultats attendus et livrable	6
4. Eléments de calendrier	6
C - Budget.....	7
1. Données générales	7
2. Nature et éligibilité des coûts.....	7
3. Modalités de fonctionnement de l'exécution financière.....	7
D – Instruction aux soumissionnaires.....	9
1. Contenu du dossier	9
2. Langue des documents	9
3. Processus et grille d'évaluation	9
4. Modalité de dépôt des propositions	10
5. Demandes de clarifications	10
ANNEXE 1	11
ANNEXE 2	12

Brest, le 08/10/2019

Référence avis : n° CTFD/19-01

Objet : Appel à manifestation d'intérêt 2019 « guichet d'études sur le foncier »

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du lancement du présent appel à manifestation d'intérêt concernant l'ouverture d'un « Guichet d'Etudes sur le Foncier » relatif au financement de doctorants et post-doctorants pour l'année 2019/2020.

Le dossier d'appel à manifestation d'intérêt est joint au présent courrier et comprend :

- A. Le contexte de l'étude
- B. Les termes de référence
- C. Le budget
- D. Les instructions aux soumissionnaires

Votre proposition devra parvenir au plus tard à la date limite fixée au point 3 des instructions aux soumissionnaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Au nom de l'opérateur administratif et financier du Comité Technique « Foncier et développement » de la coopération française

Jean-Marie Le Gall
Gérant d'e-sud développement

A – Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt

1. Le Projet d'« Appui à l'élaboration des politiques foncières – CTFD III »

Financé par l'Agence Française de Développement, le projet mobilisateur « Appui à l'élaboration des politiques foncières – CTFD III » (appelé « CTFD III ») est piloté par le **Comité Technique « Foncier et développement » où siègent des chercheurs, des experts et des décideurs de la coopération française**. L'objectif global du Projet multi-pays financé par l'AFD est d'appuyer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières qui soient adaptées aux enjeux de sécurisation du plus grand nombre dans les pays d'intervention de l'AFD, avec un focus particulier sur l'Afrique de l'Ouest, et notamment le Sahel.

De façon spécifique, le CTFD III vise à :

- OS1 : Mettre à la disposition des acteurs impliqués dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'interventions foncières les outils, cadres conceptuels et connaissance approfondies leur permettant d'avoir un dialogue multi-acteurs autour des enjeux fonciers ;
- OS2 : Apporter un appui technique et financier aux initiatives menées par réseaux d'acteurs sur le foncier dans le cadre de réformes foncières dans les pays d'intervention de l'AFD ;
- OS3 : Assurer la pérennité de réseaux multi-acteurs nationaux, régionaux et internationaux sur les enjeux fonciers animés par le CTFD.

Le Projet CTFD III intervient sur une durée de 4 ans (2019-2023) de manière prioritaire sur 8 pays d'Afrique, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal.

Le Projet est organisé en quatre Composantes :

- **Composante 1** « Appui au dialogue sur les politiques foncières et à la production de connaissance » :
 - **C1.1 / Volet 1** : Production, échange et valorisation des connaissances
 - **C1.2 / Volet 2** : Appui aux processus nationaux de réforme foncière dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel
 - **C1.3 / Volet 3** : Échange d'expérience et intégration régionale sur les questions foncières en Afrique de l'Ouest
 - **C1.4 / Volet 4** : Appui aux processus nationaux et régionaux de réforme foncière dans d'autres zones du monde
- **Composante 2** « Animation de réseaux d'acteurs et secrétariat scientifique technique du CTFD »
- **Composante 3** « Gestion du projet par l'AFD »

2. Mise en place du « Guichet d'Études 2019/2020 »

Les phases précédentes du projet mobilisateur ont permis d'identifier un besoin pour la coopération française de production de connaissances opérationnelles en matière de foncier, ce qui a pu être mis en place dans le cadre du CTFD II. Dans la continuité, il a été décidé de poursuivre la mise en place d'appuis aux thésards et/ou aux chercheurs en post-doctorat encadrés par des institutions ayant une expertise reconnue en matière de foncier en leur apportant le soutien nécessaire à la production d'un travail de qualité.

Dans le cadre de la composante 1 « Appui au dialogue sur les politiques foncières et à la production de connaissance » du CTFD III, et plus précisément de la C1.1 « Production, échange et valorisation des connaissances », des fonds seront donc alloués à un nombre limité d'études à travers ce présent appel à manifestation d'intérêt. Un maximum de 10 études pourra ainsi être financé au cours de l'année 2019/2020, ces bourses étant destinées à des doctorants et post-doc et visant à la production de connaissances.

Les études seront portées par un établissement de recherche, d'enseignement ou de formation, ayant une expérience avérée et reconnue en matière de foncier ou dans les domaines spécifiques indiqués dans l'appel à propositions, en partenariat avec un étudiant en doctorat ou en post-doctorat. Plusieurs candidats travaillant sur différents objets d'études pourront être présentés par une même institution, étant entendu que pour chaque étude devra être déposé un dossier de candidature complet conformément aux instructions présentées en partie D.

L'encadrement de ces études devra impliquer pour chaque doctorant ou post-doc :

- Un responsable issu de l'institution demandeuse encadrant le travail de recherche de l'étudiant ;
- Au moins une personne faisant partie du Comité ou de son réseau, pour garantir la qualité et la cohérence avec les besoins et attentes du Comité et de la Coopération française. Le cas échéant cette personne pourra être chargée de l'encadrement de plusieurs études.

B - Termes de référence

Pour assurer la cohérence entre les propositions soumises au financement du guichet et les attentes de la Coopération Française, des thèmes et des champs géographiques prioritaires ont été identifiés.

1. Thématiques retenues

Les moyens financiers qui seront accordés devront servir à la réalisation d'études s'inscrivant dans l'un des trois principaux thèmes de travail actuels du Comité, à savoir :

- Les politiques foncières, notamment la manière dont elles abordent les enjeux d'aménagement du territoire et d'impacts liés aux changements climatiques ;
- Les marchés et transactions foncières, et leur lien processuel avec les situations de conflits ;
- Les investissements agricoles à grande échelle, et plus particulièrement leur impact sur les dynamiques d'évolution des systèmes agraires et des structures agricoles ;

Les propositions d'études sur les questions de genre et la place du foncier dans les zones en crise et les conflits sont vivement encouragées.

2. Enjeux selon les zones géographiques concernées

Les propositions ciblant des pays ou régions où l'AFD a une expérience significative d'intervention en appui aux politiques foncières (approfondissement de certaines questions porteuses pour appuyer les réflexions et la mise en œuvre des réformes en cours, ou actualisation des connaissances et informations disponibles) et où la Coopération française (AFD, MEAE) mène actuellement des activités sont particulièrement attendues.

Les propositions portant sur la région sahélienne feront l'objet d'une attention particulière, ainsi que celles portant sur des géographies diversifiées : Amérique latine (Colombie, Brésil, Équateur, Pérou), Afrique centrale (Cameroun, RDC, Gabon, etc.) et Afrique Australe (Afrique du Sud, Angola, Mozambique, Zimbabwe).

3. Résultats attendus et livrable

Ces études devront alimenter la réflexion du Comité et les chantiers de réflexion collective en cours et à venir (Zones économiques Spéciales, modalités de conversion des usages du sol, marchés fonciers et dynamique des structures agraires, gestion du foncier pastoral, rôle du foncier dans l'aménagement du territoire). Elles donneront lieu à des restitutions (journées de réflexion, réunions, etc.), dont l'une pourra être à destination du Comité, si ce dernier en fait la demande.

Un seul livrable est demandé : un rapport d'analyse et de recommandations, compilant l'ensemble des résultats de 100 pages maximum, annexes comprises. Des fiches pédagogiques ou pays qui soient utiles au Comité et à la Coopération Française pourront être commandées par le CTFD en plus, au cas par cas, à l'issue des travaux et moyennant des budgets additionnels.

L'approche méthodologique pourra varier en fonction de l'ancre disciplinaire (anthropologie, sociologie, économie, droit, agronomie, urbanisme, sciences politiques, etc.) et des objectifs définis pour chacune des études.

4. Eléments de calendrier

Les études démarreront au plus tard en avril 2020.

Les livrables finaux devront être délivrés avant fin mai 2021.

C - Budget

1. Données générales

Le budget alloué pour le cycle 2019/2020 permettra de financer au maximum 10 projets de recherche.

Sont éligibles à cette ligne : **des chercheurs en doctorat ou post-doctorat** (droit, agronomie, urbanisme, géographie, anthropologie, économie, etc.)

Montant maximum par projet retenu	10 000 €
Durée du financement par projet retenu	6 mois à 1 an
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyser et produire de nouvelles connaissances à visée opérationnelle ; ■ Rapport de recherche a minima.

La demande de financement doit être faite par l'école doctorale ou le laboratoire de recherche de rattachement du doctorant ou du chercheur ou par toute autre institution membre du Comité technique « Foncier et Développement ».

Le CV du chercheur ou du doctorant devra être fourni dans le dossier de candidature. Les propositions des doctorants de pays du Sud seront particulièrement attendues.

2. Nature et éligibilité des coûts

Les fonds accordés aux institutions hôtes devront servir à financer :

- Les frais de voyages (avion, visa, etc.) des étudiants sur la durée du travail appuyés par le Comité ;
- Les indemnités des étudiants sur la durée du travail appuyé par le Comité ;
- Les coûts spécifiques liés à la réalisation des enquêtes de terrain : transports, interprètes, etc. ;
- Les coûts spécifiques liés à l'encadrement et au suivi des études par l'organisme qui encadre l'étudiant.

Lors de l'élaboration de son budget (Cf. modèle en Annexe 2), le soumissionnaire pourra inclure une ligne de 10% maximum du budget total pour les divers et imprévus.

Le temps de travail (honoraires et salaires) nécessaire à l'encadrement des études sera totalement pris en charge par l'organisme encadrant l'étudiant, et qui déposera le dossier.

3. Modalités de fonctionnement de l'exécution financière

Une fois le financement accordé au soumissionnaire, l'exécution financière du budget respectera les règles suivantes :

- Une avance de 50 % du budget demandé sera versée au démarrage de l'étude à la signature du contrat de bourse et sur demande écrite du soumissionnaire, libellée au nom de l'AFD, et envoyée à l'opérateur e-sud développement.
- Le soumissionnaire réalisera les dépenses prévues au budget, et conservera pour chaque dépense une pièce justificative, qui pourrait être exigée à tout moment par l'opérateur. Ces pièces justificatives comprendront :
 - le nom de la société qui a fourni le bien ou le service,
 - les coordonnées (adresse, téléphone),

- le numéro d'immatriculation au registre du commerce,
 - la date la nature précise des biens ou service facturés,
 - le prix unitaire et le coût total hors taxe et TTC en monnaie locale et en EUROS.
- En fin de projet, le solde de 50% (seconde et dernière tranche de financement) sera versé forfaitairement après remise et validation du livrable contractuel, et sur demande écrite du soumissionnaire, libellée au nom de l'AFD, et envoyée à l'opérateur e-sud développement.
 - **NB :** Ces factures seront exonérées de TVA. Elles devront être libellées au nom de l'AFD mais adressées à e-sud développement, opérateur administratif et financier du CTFD III.



D – Instruction aux soumissionnaires

1. Contenu du dossier

La demande doit être déposée par l'organisation hôte auprès de la société E-sud développement, Opérateur de la Composante 1 du CTFD III.

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

Pièce I : Un courrier à en-tête de l'institution précisant (maximum 2 pages) :

- L'engagement de l'organisme demandeur précisant notamment les conditions d'encadrement et d'appuis prévues,
- Les modalités de participation d'une ou plusieurs personnes faisant partie du Comité technique « Foncier et développement » ou de son réseau (conformément au point 2 de la partie A, cette participation est obligatoire) ;

Pièce II : Une présentation du projet d'étude avec son contexte, ses objectifs et la méthodologie choisie (2 pages maximum) ;

Pièce III : Une présentation de l'école doctorale ou du laboratoire de recherche de rattachement du ou des étudiants (maximum 1 page) ; Le statut juridique de l'institution notamment sera précisé ;

Pièce IV : Le ou les CVs du ou des chercheurs ou du ou des doctorants ;

Pièce V : Le détail des produits attendus, y inclus le plan prévisionnel du rapport final obligatoire, ainsi qu'un calendrier prévisionnel des activités de mise en œuvre précisant les dates de démarrage des travaux et de points intermédiaires d'encadrement (Cf. Annexe 1) ;

Pièce VI : Un budget synthétique en Euros (Cf. Annexe 2) ;

Pièce VII : Un Relevé d'Identité Bancaire de l'institution hôte (document optionnel au moment de la remise des offres mais rendu obligatoire au cas où la proposition serait retenue, sous peine d'annuler la procédure).

2. Langue des documents

Tous les documents seront établis, au moins, en langue française. Les livrables pourront, quand à eux, être transmis en Français, Anglais, Espagnol ou Portugais.

3. Processus et grille d'évaluation

- L'opérateur vérifiera la conformité administrative des propositions. Les propositions incomplètes qui ne comportent pas les pièces I à VI ci-dessus énumérées seront éliminées.
- L'opérateur vérifiera la conformité de l'offre financière des dossiers : si le budget (pièce VI) dépasse le budget maximum défini en partie C, la proposition sera éliminée.
- Les offres recevables administrativement et financièrement seront étudiées et sélectionnées par l'AFD, le MEAE et le Comité Technique « Foncier et développement ».

Les offres devront allier objectifs de recherche et opérationnels, et prendre en compte les priorités de l'AFD.

La grille d'évaluation technique des propositions est présentée ci-dessous :

Critères	Pondération
Pertinence du thème de l'étude	15 pts
Pertinence de la zone géographique sur laquelle porte l'étude	15 pts
Expérience avérée et reconnue de l'institution en matière de foncier ou dans les domaines spécifiques indiqués dans l'appel à propositions	10 pts
Conditions d'encadrement sur le terrain et de suivi par un membre du CTFD	10 pts
Qualité générale du projet (cohérence méthodologique)	20 pts
Opérationnalité des résultats attendus	20 pts
Valorisation prévue des travaux et pertinence pour la Coopération française	10 pts
TOTAL	100 points

Les propositions qui seront retenues seront celles recevables administrativement et financièrement et qui auront obtenu les meilleures notes techniques dans la limite du budget total disponible.

Les propositions retenues feront, le cas échéant, l'objet d'une discussion avec le Comité, sur le contenu ou sur le budget.

Les propositions finalisées feront l'objet d'un contrat entre l'institution et l'opérateur E-sud développement.

4. Modalité de dépôt des propositions

Les soumissionnaires souhaitant faire une proposition de projet d'études l'adresseront à la société « e-sud développement » uniquement par courriel aux adresses suivantes :

offre_ctf@e-sud.fr ET claire.moreau@e-sud.fr, en mettant en copie : sylvie.rousse@e-sud.fr

La date limite de soumission des propositions est la suivante : **10 décembre 2019 (20h00 GMT)**.

E-sud développement s'engage à accuser réception de ce courriel de candidature dans les 48 heures suivant sa réception. En cas d'absence d'accusé de réception de la part d'E-sud développement, merci de considérer que le courriel n'a pas été reçu et d'agir en conséquence (nouvel envoi électronique, appel téléphonique).

Les propositions prendront idéalement la forme d'un fichier PDF unique. L'envoi d'un fichier au format PDF (ou autre) par pièce sera toutefois accepté.

La mise à disposition d'un ou plusieurs fichiers sur un serveur FTP sera également acceptée sous réserve que le courriel soit adressé au moins 2 heures avant l'heure limite de dépôt afin de s'assurer qu'aucun problème technique n'empêche l'opérateur de télécharger la proposition.

Les propositions ne respectant pas les contraintes de temps énoncées ci-dessus ne seront pas prises en compte.

Les décisions de financement définitives seront rendues publiques au plus tard le 31 janvier 2020.

5. Demandes de clarifications

Les soumissionnaires souhaitant avoir des précisions sur cet appel à manifestations d'intérêt sont invités à contacter l'opérateur, exclusivement par courriel, au plus tard le 15 novembre 2019, aux adresses suivantes :

offre_ctf@e-sud.fr ET claire.moreau@e-sud.fr

ANNEXE 1

Exemple de calendrier de mise en œuvre :

Activité (tâche)	[Mois à compter du début du projet]											
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
Tâche 1												
Tâche 2												
Point d'encadrement...												
Tâche 3												
...												
Livrable Final												

Le libellé des activités sera suffisamment explicite pour lever toute ambiguïté. Toutefois, si cela est jugé nécessaire par le soumissionnaire, des explications complémentaires pourront être apportées à la suite du calendrier.

Le calendrier comportera un maximum de 20 activités, hors rapport et point d'encadrement.

ANNEXE 2

Modèle de DEVIS

(le fichier Excel **BUDGET DAO GUICHET D ETUDES.xlsx** est fourni pour les calculs)

LIGNE :

OBJET :

ORGANISME DEMANDEUR :

PAYS :

DEVISE : Euro

NB : La liste des rubriques n'est pas exhaustive.

LIGNE BUDGETAIRE	UNITE	QUANTITE	COUT UNITAIRE	TOTAL Euro
<u>INDEMNITES ETUDIANTS</u>				
<u>VOYAGES (billets avion, taxis, taxes, visas, ...)</u>				
<u>PER DIEM TERRAIN</u>				
<u>FRAIS SPECIFIQUES DE TERRAIN (transports locaux, interprètes, fournitures, ...)</u>				
<u>LIVRABLE</u>				
TOTAL				

Le présent devis arrêté à la somme de :€

Signature :